



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 MARS 2024

A la suite d'une convocation du 12 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 18 mars 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : 27
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Jean-Luc JEHIN, Germain DERUDDER, Jean-Luc JEHIN, Jean MEKETYN, Simone RAMSAIER, Clément CHRISTIAN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Gabriel GLATH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Freddy LITTY, Joël NIEDERLANDER, Cyrille FETIQUE, Durkut CAN, Bernard CLAVE.
- ✓ Représentés par son suppléant : 1
Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : 3
Messieurs, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT.
- ✓ Excusés : 15
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Hubert BUR, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Marc SENE, Cathia HEIM, Joël ROMANG, David SUCK, Jean-Luc LUTZ.
- ✓ Absent : 9
Madame, Messieurs, Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULLER, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Bernard COLBUS.

05. FINANCES

OBJET : MODIFICATION DE L'AVENANT N°5 DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC AVEC ENTSORGUNGSVERVAND SAAR POUR LA PERIODE 2025/2026

Le Président rappelle à l'assemblée que le Sydeme et son homologue sarrois, Entsorgungverband Saar (EVS), ont conclu le 28 septembre 2011, un contrat de coopération public-public et de mutualisation des services pour la valorisation des déchets ménagers.

Cette coopération transfrontalière permet d'optimiser les sites de traitement respectifs :

- D'un côté, le Sydeme apporte des déchets résiduels de son territoire vers l'unité de valorisation thermique à Velsen en Allemagne,

- De l'autre côté, les biodéchets en provenance de la Sarre sont valorisés en compost et en énergies.

Selon les dispositions de l'article 7 dudit contrat, relatives à sa durée, il est convenu qu'au plus tard un an avant le nouveau terme du contrat, les parties s'accordent quant au renouvellement du partenariat pour une période de deux ans.

Les parties se sont réunies le 16 novembre 2023 à cet effet.

Le Comité syndical avait acté le renouvellement de cette convention le 18 décembre 2023 pour la période 2025-2026 avec un tarif unique de 82.50 € /tonne.

Compte tenu de la mise en application de la 2^e loi adoptée en 2022 portant modification de la loi allemande sur l'échange national de quotas d'émissions dues aux combustibles (« Brennstoffemissionshandelsgesetz »), les émissions de CO₂ d'origine fossile issues de déchets sont désormais également soumises au système d'échange national de droits d'émissions depuis 1^{er} janvier 2024.

Le tarif de 82.50 € / tonne mentionné dans l'avenant 5 ne permet pas de couvrir cette plus-value. Aussi, il convient de réajuster annuellement le tarif de traitement des résiduels en fonction de cette loi allemande.

Dans une volonté de maintenir le principe de coopération avec un tarif de traitement unique, les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la convention votée le 18 décembre 2023 sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	Période actuelle 2023/2024	Période de renouvellement 2025	Période de renouvellement 2026
Tarif mutuel de traitement € HT*	82,50€	90 €	94 €
Tonnage de résiduels vers EVS	20 000 à 40 000 tonnes/an	20 000 à 50 000 tonnes/an	
Tonnage de biodéchets vers Sydeme	10 000 à 20 000 tonnes/an	10 000 à 20 000 tonnes/an	

**Ce tarif ne comprend pas la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est acquittée par le Sydeme aux douanes françaises.*

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Délibère par :

31 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver les nouvelles dispositions tarifaires du partenariat de coopération public-public avec EVS pour la période 2025/2026 dont un exemplaire est annexé ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant annexé au présent rapport ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif aux transferts transfrontaliers des déchets pour la bonne exécution de cette coopération.



La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 18 mars 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture